

## AVIS PUBLIC



### ENTRÉE EN VIGUEUR ORDONNANCES RCA 22-O.05

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, à 19 h, l'ordonnance suivante :

- **RCA 22-O.05** : visant à accorder l'empiètement permanent sur le domaine public, pour la propriété sise au 8650, boulevard Yves-Prévost (lot Projeté 5 704 745), des marches de l'escalier d'une superficie de 1.71m<sup>2</sup> sur le lot 1 114 652, propriété de la Ville de Montréal, tel qu'illustré sur le plan joint annexe A de l'ordonnance.

Et ce, en vertu de l'article 2 du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2023.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT D'ANJOU  
ORDONNANCE RCA 22-O.05**

---

**ORDONNANCE SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC (RCA 22)**

---

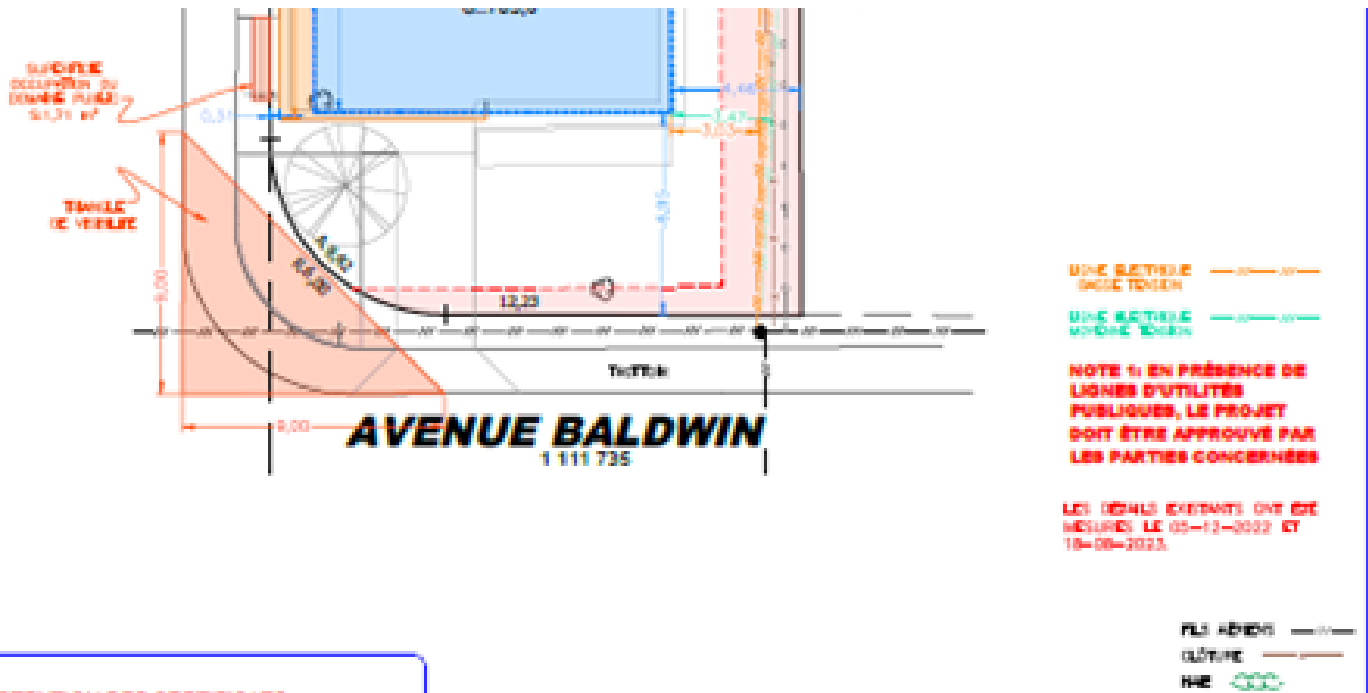
Vu l'article 2 du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22);

À sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, le conseil d'arrondissement d'Anjou décrète :

1. Que soit accordé l'empiètement permanent sur le domaine public, pour la propriété sise au 8650, boulevard Yves-Prévost (lot projeté 5 704 745), des marches de l'escalier d'une superficie de 1.71m<sup>2</sup> sur le lot 1 114 652, propriété de la Ville de Montréal., tel qu'illustré sur le plan joint annexe A.
2. À défaut de la réalisation des travaux dans un délai de 24 mois, cette ordonnance deviendra nulle et non avenue.
3. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE A – PLAN Extrait du plan fourni par le requérant

ANNEXE A - Extrait du plan fourni par le requérant (lot Projeté 5 704 745)



IL FAUT OBTENIR DES CERTIFICATS D'APPROBATION NECESSAIRES.

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (M)  
1 pied = 0,3048 m 1 m = 3,28084 pieds

**CUSSON  
LETOURNEAU**  
ARCHITECTES - GÉOMÈTRES INC.

5-145 974-8888  
5-145 948-8749  
clet@cltinc.ca

services-architecte-geometre

**SUJET À L'APPROBATION MUNICIPALE**

L'ingénieur officiel exprime, pour le seul bénéfice du propriétaire, l'opinion de l'arpenteur-géomètre sur le position des limites existantes.

Copie certifiée conforme à l'original

3 Saint-Germain le: 1er SEPTEMBRE, 2023

ALAIN LETOURNEAU, arpenteur-géomètre

**PLAN PROJET D'IMPLANTATION**

LOT(S): 5 704 745 PROJETE  
 CADASTRE OFFICIEL: DU QUÉBEC  
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL  
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT) ASQUÉ

CR: 40903

MINUTE: 26667

